



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 20 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt du mois de SEPTEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	24
Procurations :	5
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	14/09/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

Mme Elodie JOURDAN	à	M. Daniel SPAGNOU
Mme Sylvia ODDOU	à	M. Bernard CODOUL
Mme Valérie GALANTINI	à	Mme Christiane GHERBI
M. Sylvain JAFFRE	à	M. Jean-Louis CLEMENT
Mme Stéphanie SEBANI	à	Mme Stéphanie FERAUD

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-09-11-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2023 - BILLARD CLUB SISTERONNAIS

Le billard Club Sisteronais organise les 14 et 15 octobre 2023 le Grand Prix de Sisteron Trophée Pierre Jacob Tournoi 3 bandes open dont le rayonnement national donne une attractivité particulière à cette manifestation. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention suivante :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Exceptionnelle</u>
116	BILLARD CLUB SISTERONNAIS	500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 29 voix POUR

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association BILLARD CLUB SISTERONNAIS

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU